

## **Document final**

### **Vers une Position Africaine sur les ODM au delà de 2015**

Du 15 au 16 Novembre 2011, la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) en collaboration avec la Commission de l'Union Africaine (CUA) et le Bureau Régional du Programme de Développement de Nations Unies pour l'Afrique (PNUD/RBA) a organisé un atelier à Accra, Ghana pour lancer le processus d'articulation d'une position commune Africaine sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au delà de 2015. L'atelier a été hébergé par la Commission Nationale de Planification du Développement du Ghana. Au total, 19 pays Africains<sup>1</sup> étaient représentés tant au niveau du gouvernement que, de la société civile et du monde académique, soit un total de 47 participants à l'atelier.

Les perspectives de l'agenda de développement au delà de 2015 ont été alimentées par les réflexions sur les OMD. Notamment, les OMD dans leur configuration actuelle :

- ne mettent pas suffisamment l'accent sur la croissance économique et la transformation structurelle des économies ;
- ne mettent pas suffisamment l'accent sur le rôle de la mobilisation des ressources domestiques pour le développement de l'Afrique ;
- négligent la qualité des services en Afrique ;
- ignorent l'inégalité spatiale et horizontale ;
- ne prennent pas en compte le rôle des facteurs facilitateurs du développement tels que les infrastructures, la sécurité et la paix qui sont pourtant indispensable pour le renforcement du développement socio-économique.

En réponse à ces thèmes, les participants ont insisté sur la nécessité de rechercher un équilibre approprié entre les facteurs facilitateurs du développement et les résultats de développement. Les participants ont aussi noté que les processus de planification de développement économique et social efficace qui sont éclairées par les expériences et les aspirations de pays sont indispensables pour un agenda de développement réussi. À ce propos, ils ont réaffirmé l'importance des institutions régionales en Afrique, particulièrement la Commission de l'Union Africaine (CUA), pour jouer un rôle crucial dans la mise en oeuvre d'un nouveau programme, et dans la promotion d'une bonne cohérence entre les priorités de développement nationales et régionales.

En outre, les participants ont exprimé le souhait que le programme pour le développement au delà de 2015 se concentre davantage sur la croissance économique et la transformation des structures économiques et qu'il réoriente le paradigme de développement vers le renforcement des initiatives non seulement financées sur les fonds domestiques mais aussi menés par les pays en voie de développement eux-mêmes. De plus, selon eux, le programme pour le développement au delà de 2015 devrait accorder la priorité aux actions qui favorisent l'équité et l'inclusion sociale à travers la facilitation de l'accès aux services de qualité.

---

<sup>1</sup> Burkina Faso, Benin, Botswana, Burundi, Cameroon, Canada, Cote d'Ivoire Ethiopia, Ghana, Kenya, Mali, Morocco Nigeria, Sierra Leone, South Africa, The Gambia, Togo, Uganda, Zimbabwe

En conclusion, les participants ont insisté sur le fait que l'évaluation des performances au-delà de 2015 devrait tenir compte des conditions de développement initiales des pays mais aussi reconnaître les efforts réalisés vers l'accomplissement des objectifs plutôt que de mesurer exclusivement l'écart qui les séparent de l'atteinte des cibles globales.

Les participants ont en outre identifié les points suivants comme facteurs facilitateurs de développement clés à intégrer dans le programme pour le développement au-delà de 2015 :

- *Développement de la capacité institutionnelle* : Pour accomplir des objectifs convenus, les pays devraient avoir la capacité d'exécuter les initiatives différentes du programme pour le développement au-delà de 2015. En l'absence de lignes directrices et de concertation pour augmenter la capacité institutionnelle, il sera difficile d'accomplir des objectifs et cibles convenus.
- *Mobilisation des ressources domestiques* : Le programme pour le développement au-delà de 2015 devrait mettre moins d'accent sur l'aide et les sources externes de financement et promouvoir plus le financement domestique. La mobilisation des ressources domestiques permettra aussi de renforcer l'appropriation et la responsabilité des acteurs locaux.
- *Participation et appropriation aux niveaux communautaire, national et mondial* : La participation d'un certain nombre d'acteurs est une condition préalable nécessaire pour la réalisation des objectifs de développement. Le programme pour le développement au-delà de 2015 devrait donc encourager la participation de toutes les couches de la société.
- *L'intégration sociale et l'équité* : Les OMD dans leur configuration actuelle ne prennent en compte ni l'équité ni l'intégration sociale. Le programme pour le développement au-delà de 2015 devrait s'assurer que l'intégration sociale soit l'ossature de tous les buts et cibles de développement.
- *Gouvernance et leadership* : Un leadership fort, une bonne gouvernance et une bonne volonté politique sont nécessaires pour l'accomplissement des objectifs de développement. Ces facteurs devraient être celles requises pour l'implémentation du programme pour le développement au-delà de 2015.
- *La Paix et la Sécurité* : Le développement économique et social ne peut être accompli sans les pré-requis fondamentaux que sont la paix et la sécurité. Ainsi, l'accent devrait être mis sur la stabilité politique et la sécurité comme des facteurs de développement pour le programme pour le développement au-delà de 2015.
- *L'intégration régionale et le commerce* : Pour encourager la croissance économique et la transformation, une intégration régionale et des réseaux commerciaux doivent être mis en place. L'Afrique devrait donc mettre un accent fort sur le commerce inter et intra-régional.
- *Développement infrastructurel* : Les pays Africains doivent mettre en place des infrastructures adéquates (routes, électricité, approvisionnement de l'eau, etc.) pour être à même de pouvoir mettre en oeuvre les buts et les cibles d'un programme pour le développement au-delà de 2015.
- *Coopération mondiale et partenariats* : Finalement, une forte coopération mondiale et des partenariats sont essentiels. Comme illustré par les OMD actuels, la volonté politique et la coopération internationale sont nécessaires pour l'avancement d'un programme international pour le développement.

Il a été noté que dans la création d'un nouveau programme pour le développement au-delà de 2015, ces facteurs de développement devraient avoir des cibles plus spécifiques pour qu'elles puissent être mesurables et accessibles.

En plus, le programme pour le développement au-delà de 2015 doit être sous-tendu par la croissance économique et évalué par des indicateurs de performance dans les domaines suivants :

#### Transformation Économique

- Accorder la priorité à la création d'emplois
- promouvoir une croissance inclusive
- promouvoir la valeur ajoutée des ressources primaires
- garantir la sécurité alimentaire
- promouvoir et développer le commerce, les marchés, l'intégration régionale, et les investissements
- accorder la priorité à la soutenabilité de la croissance et à l'économie verte

#### Éducation et technologie

- Renforcer la qualité de l'éducation
- Investir dans l'enseignement secondaire, tertiaire et professionnel
- promouvoir le transfert technologique
- Investir dans la recherche et développement

#### Développement humain

- Promouvoir l'égalité entre sexes/et l'autonomisation des femmes
- Garantir un accès équitable aux services de santé, aux médicaments et aux traitements
- protéger les droits humains
- Assurer la justice et équité
- promouvoir l'accès à la protection sociale
- Accorder la priorité à la réduction des risques induits par les désastres et catastrophes naturelles

En conclusion, les participants ont convenu que le nouveau programme pour le développement au-delà de 2015 devrait être une combinaison des résultats et de facteurs facilitateurs de développement, porté par la transformation économique et le développement social, soutenu par un mécanisme de consultation crédible et une appropriation locale et enfin évalué non seulement au moyen du nombre de services disponibles, mais également par rapport à la qualité et l'accessibilité de ces services à tous les membres de la société.